

de l'ordre du jour, mais on m'a accusé de répondre à la place du ministre des Postes (M. Côté) à des questions qui lui étaient posées.

Je dirai, d'abord, que la question s'adressait à moi, puis que les questions sur les traitements des fonctionnaires relèvent du Conseil du Trésor. Par conséquent, elles devraient s'adresser au président du Conseil du Trésor plutôt qu'à tel ou tel ministre. Donc, le ministre des Postes n'esquivait nullement sa responsabilité. Il s'acquitte d'ailleurs de sa tâche d'excellente façon. (*Applaudissements*)

LOI DE FINANCES N° 8

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor) propose la 2^e lecture du bill n° C-245, loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1967.

M. Heward Graffey (Brome-Missisquoi): Il y a quelques semaines, le ministre du Commerce (M. Winters) nous a dit à la Chambre qu'il estimait de façon générale que nous devrions, dans les rapports de notre nation avec les États-Unis, attacher plus d'importance à la sélection et à la spécialisation dans notre activité économique.

Je suis parfaitement d'accord avec lui. Même si les Canadiens ont un niveau de vie élevé, les États-Unis, au sud, jouissent depuis longtemps, grâce à leur puissante économie, du meilleur niveau de vie au monde. La nature humaine étant ce qu'elle est, nous sommes souvent tentés d'imiter nos voisins et de nous lancer dans des programmes économiques et sociaux dans des domaines où nous n'avons rien à voir.

• (3.20 p.m.)

Bien que je n'approuve pas chaque détail de la thèse du ministre, je crois qu'en général nous devrions mieux choisir et orienter nos entreprises économiques et sociales, surtout dans nos rapports avec les États-Unis. Le Conseil national de recherches, dont nous parlons aujourd'hui, a un rôle très spécial à jouer dans notre activité nationale. Tout comme le ministre, j'espère que les nouvelles initiatives dans le domaine des recherches scientifiques que le gouvernement fédéral encourage porteront fruit.

Avant que nous commencions à faire des changements cette année, le Canada malheureusement. . .

[L'hon. M. Benson.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si la Chambre sait bien de quoi il s'agit. Certains députés m'ont laissé entendre qu'ils aimeraient participer au débat sur les recherches nationales. Il va sans dire que cela se fera quand nous aborderons ce poste des prévisions budgétaires. La Chambre est saisie actuellement de la deuxième lecture du bill n° C-245 et l'honorable député préférera peut-être poursuivre son discours plus tard cet après-midi quand la Chambre se formera en comité.

M. Graffey: Excusez-moi, monsieur l'Orateur. J'ai mal interprété l'ordre des travaux et j'ai enfreint les règles. Je reviendrai sur cette affaire plus tard.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2^e fois.)

M. l'Orateur: L'honorable M. Benson appuyé par l'honorable M. Drury propose que je quitte maintenant le fauteuil. . .

M. Cowan: Monsieur l'Orateur, je me suis levé avant que vous ayez dit que le projet de loi avait franchi l'étape de la deuxième lecture.

M. l'Orateur: A l'ordre. Étant donné que le projet de loi a franchi l'étape de la deuxième lecture, le député pourrait peut-être soulever sa question après l'adoption de la motion portant que je quitte le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité pour étudier ledit projet de loi. L'honorable M. Benson, appuyé par l'honorable M. Drury, propose que je quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité pour étudier ledit projet de loi. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten.)

Sur l'article 2—\$371,999,867.43 accordés pour 1966-1967.

L'hon. M. Bell: Monsieur le président, le président du Conseil du Trésor pourrait-il nous assurer comme d'habitude que le projet de loi est présenté dans la forme normale et ne renferme aucune disposition extraordinaire?

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, je serais heureux de fournir cette assurance au député. En fait, le projet de loi revêt exactement la forme du projet de résolution présenté antérieurement. De façon générale, on demande l'approbation d'un douzième des montants pour les divers ministères. Il y a quelques exceptions, énumérées dans les annexes figurant à la fin du projet de loi, où plus d'un douzième du montant de certains crédits est censé être nécessaire.